

RTP 263p

H. LAURENT ET F. QUICKE

LA GUERRE DE LA SUCCESSION DU BRABANT
(1356-1357)

Extrait de la *Revue du Nord*

TOME XIII

N° 50. — (Mai 1927)

Bibliothèque Maison de l'Orient



150503

LIBRAIRIE MARQUANT, ÉDITEUR
LILLE — 98, Rue Léon-Gambetta, 98 — LILLE

1927

M. Salomon Reinach, avec les RTP 263P

espérons que peut présenter quelqu'un
qui ne fait grâce à aucun de ses
écrits

Henri Laurens Thuncke

LA GUERRE DE LA SUCCESSION DU BRABANT

(1356-1357) (1)

1 juill. 1917

Osten de

Les traités de Saint-Quentin de juin 1347, en mettant fin à la première phase de la guerre de Cent Ans dans les Pays-Bas, avaient apporté aux questions qui dominaient l'évolution politique de nos contrées, des solutions qui voulaient être décisives et qui demeurèrent intactes pendant une dizaine d'années. Elles méritent d'être rappelées (2).

Tout d'abord, ces traités aboutissaient à l'anéantissement de l'effort politique, militaire et financier que le roi d'Angleterre avait fait depuis le début de la guerre pour se concilier, puis pour conserver l'appui du duc de Brabant, devenu incontestablement le prince le plus puissant des Pays-Bas, depuis que la Flandre et la Hollande étaient déchirées par les convulsions sociales. En 1347, Jean III

(1) En refaisant l'histoire de la guerre de 1356-1357 entre le Brabant et la Flandre, nous poursuivons un double but. Tout d'abord, la considérant en soi, nous essayons de donner une interprétation large et complète d'une guerre du XIV^e siècle bien connue dans ses détails, et très « représentative » par l'aspect économique qu'elle revêt, en marge de son aspect féodal. Ensuite, la situant dans le déroulement de cette histoire politique des Pays-Bas au XIV^e siècle, si effroyablement compliquée, nous visons à amorcer (tout en allégeant l'introduction) le grand ouvrage que nous achevons sur *L'avènement de la maison de Bourgogne en Brabant (1383-1408)* : la guerre de la succession du Brabant de 1356-1357 est en effet le principal et le premier des événements qui ont contribué à faire tomber le duché de Brabant dans la zone d'influence politique des comtes de Flandre, puis dans les domaines de la maison de Bourgogne. Il existe un travail du chanoine M. DE SMET sur la guerre de 1356-1357 : *Mémoire sur les guerres entre le Brabant et la Flandre au XIV^e siècle (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XXXIX, 1855, 44 pages. Réimprimé dans son Recueil de mémoires et de notices historiques, t. II (Gand, 1864, in-8), pp. 344-396)*. Il est uniquement narratif et dénué de valeur par suite de l'emploi de sources récentes, et d'une chronologie défectueuse. Nous avons négligé de marquer où nous nous séparions de ce devancier.

(2) Nous ne faisons que résumer les conclusions de l'introduction par laquelle l'un de nous va présenter une édition de l'ensemble des documents relatifs aux traités de Saint-Quentin. *Bulletins de la Commission royale d'Histoire (Bruxelles), t. XCI, 1927.*



passa définitivement dans le camp du Valois : ses fils furent même envoyés à la cour de France pour y être élevés et fiancés à des princesses françaises. Mais cette alliance politique ne faisait que consacrer l'interdépendance économique de la France et du Brabant. Entrées plus tard que la Flandre dans la voie du commerce d'exportation des draps de luxe vers les foires de Champagne, de Brie et d'Ile-de-France, les bourgeoisies du Brabant, soucieuses de maintenir libres les routes conduisant vers le royaume, avaient toujours évité, pendant la première moitié du XIV^e siècle, d'entrer en lutte ouverte avec les armées françaises et s'étaient toujours volontiers soumises aux arbitrages des rois (1). Pendant la guerre, elles avaient fait figure d'éléments passifs dans l'armée des coalisés devant Tournai, elles avaient même ravitaillé les assiégés ; puis elles avaient joué un rôle prépondérant dans le rétablissement des relations entre Philippe VI et Jean III. L'alliance franco-brabançonne de Saint-Quentin, aboutissement fatal d'un long passé de relations commerciales, était du même coup un signe précurseur du rôle capital qu'allait jouer la famille des Valois, surtout la branche cadette, dans les combinaisons politiques ultérieures des Pays-Bas.

Si Jean III avait paru hésiter si longtemps à changer résolument de camp, c'était parce qu'il voulait faire sentir à Philippe VI de Valois, toute l'importance de son appui et monnayer au plus haut prix son éclatante adhésion à la politique française. Aussi en 1347, atteignit-il le but qu'il poursuivait avec ténacité depuis 1334 : l'occupation définitive de la seigneurie de Malines. On sait que cette antique possession du chapitre de Saint-Lambert, tant de fois engagée au début du XIV^e siècle, avait été vendue en 1333 par l'évêque Adolphe de La Marck au comte de Flandre, Louis de Nevers. Si cette acquisition avait eu des suites à ce moment, elle aurait porté un coup direct

(1) Par exemple en juillet 1332. Cf. article cité note précédente.

à la puissance brabançonne, car le comte eût non seulement détenu une dangereuse enclave en terre adverse, mais eût aussi dominé incontestablement tout le riche réseau du Rupel qui assurait les relations commerciales entre Anvers grandissante et les villes du cœur du Brabant. « Le duc n'avait pas conquis la Meuse, pour se laisser enlever l'Escaut » (1). Aussi, cet acte de vente n'eut-il d'autre résultat que de jeter dans les bras de Jean III les Malinois, conscients de l'identité de leurs intérêts économiques et de ceux des Brabançons, et n'admettant pas qu'on eût disposé d'eux sans les consulter. D'ailleurs, pour conserver Malines, Jean III n'eut pas seulement pour lui le consentement des Malinois ; il put encore et surtout, compter sur l'appui du roi de France et, derrière celui-ci, sur le pape d'Avignon. La complaisance de Philippe VI de Valois à l'endroit du duc de Brabant allait croissant dans la mesure où s'affaiblissaient l'autorité et les moyens d'action du malheureux Louis de Nevers qui, exilé de son comté en pleine révolte, n'eut bientôt plus que son épée à mettre au service de son suzerain. C'est ce qui explique que l'usurpation par Jean III du droit de garde de Philippe VI sur Malines n'empêcha pas la reprise de négociations entre les deux princes. Après la vente par Louis de Nevers au duc de Brabant de la part de ses droits sur la seigneurie (1345), après les conférences de Saint-Germain-en-Laye et de Binche qui achevèrent de réconcilier le roi de France avec Jean III, plus rien n'empêchait la consécration juridique de la mainmise sur Malines. Le 5 juin 1347, Philippe VI de Valois obtenait du jeune comte de Flandre, Louis de Male, la promesse de céder la seigneurie à Henri, fils aîné de Jean III, et lui promettait à son tour de le garder de tous dommages vis-à-vis de l'évêque et du chapitre de Liège, du chef de cette cession.

On n'a peut-être pas assez marqué que ce fut le jeune

(1) PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. II, p. 20.

comte de Flandre qui fit tous les frais des traités de Saint-Quentin. Louis de Male qui avait dû quitter le comté quelques mois après son avènement pour échapper à des fiançailles forcées avec une princesse anglaise, s'était réfugié en France. Il manquait d'expérience et de conseil ; son crédit et son prestige étaient moindres que ceux de son père, et encore affaiblis du fait de son jeune âge. Cette situation de prince en exil l'obligea encore à réduire ses prétentions, partant, à assurer le triomphe plus rapide de la politique de Jean III. D'ailleurs, toujours influencé à ce moment par le souvenir tout brûlant de la mort de son père à la bataille de Crécy, et par l'idéal chevaleresque de fidélité qu'il avait hérité de lui, il ne pouvait décemment prendre alors le parti que lui dicta plus tard sa vision réaliste de la situation et de la condition qui s'imposait en Flandre à l'exercice du gouvernement : la paix avec l'Angleterre. Aussi, au cours de la conférence de Saint-Quentin, fut-il traité à la petite table. Il y céda à titre définitif au duc de Brabant, la seigneurie de Malines, contre une vague promesse d'appui pour récupérer son autorité sur le comté, quelques avantages territoriaux et la main de Marguerite, fille puînée de Jean III.

C'est pourtant ce mariage du jeune comte de Flandre avec Marguerite de Brabant (que les négociateurs de Saint-Quentin considérèrent sans doute comme une compensation accessoire) qui allait jouer un rôle essentiel dans la suite des événements. Car divers accidents vinrent rompre l'édifice politique de 1347. En 1349, Henri de Brabant, héritier présomptif de Jean III, seigneur de Malines depuis le traité de Saint-Quentin, mourut, laissant la seigneurie à son frère Godefroid. Le hasard voulut que ce dernier succombât à son tour en 1351. Du coup, ce fut Jeanne, leur sœur aînée, épouse de Wenceslas, duc de Luxembourg, qui fut appelée à recueillir la succession de duché ; du coup, la rivalité entre la Flandre et le Brabant allait se rallumer, incarnée dans la personne de

Jeanne (dont le mariage avec le jeune Wenceslas n'était qu'un épisode de la phase d'entente inaugurée en 1347 entre les maisons de Luxembourg et de Brabant) et dans celle de Louis de Male, arrivé à une conscience exacte de ses intérêts et persuadé que la chute du duché de Brabant en quenouille était une occasion admirable de regagner tout ce qu'il avait perdu.

*
*
*

Aussitôt après la Joyeuse-Entrée des nouveaux ducs, Louis de Male, supprimant en somme par la pensée tous les actes postérieurs au contrat d'achat de 1333, vise résolument à devenir seigneur de Malines, sans autre suzerain que l'évêque de Liège (1) à la place du duc de Brabant. A cette fin, il développe parallèlement une double action politique qui doit avoir pour résultat de mettre inopinément Wenceslas et Jeanne devant le fait accompli. Il se met secrètement en relations avec le magistrat de Malines à qui ses conseillers sont chargés de faire dès le mois de janvier, les propositions, puis les promesses qui doivent lui ouvrir sans coup férir les portes de la ville (2); et dès le 20 mars, il s'adresse à Englebert de La Marck et au chapitre de Saint-Lambert pour faire valoir ses droits sur la ville, et pour obtenir d'eux ses titres à l'exercice de l'avouerie et de la seigneurie (3). De ce côté, ses négoc-

(1) Une trace sensible de cette conception subsiste dans une chronique favorable au comte : «... villam de Machlinia quam emerat pater suus... Ludovicus comes Flandrie... erga episcopum et capitulum Leodienses, ad quos pertinebat pleno jure ». *Breve chronicon clerici anonymi* (éd. DE SMET, *Corpus chronicorum Flandriae* [Collect. de chron. belges publiées par la Commission royale d'Histoire, 3 vol. in-4°], t. III, 1856, pp. 1-30), p. 27.

(2) Lettres de commission au sire de Schoorisse et à Jean van der Delft, receveur général de Flandre : 16 janvier 1356, LIMBURG STRIUM (Th. de) *Cartulaire de Louis de Male, comte de Flandre* (Publication de la Société d'émulation de Bruges, 1898-1901, 2 vol. in-4°), t. I, p. 502, N° DLV. — Autres lettres aux mêmes, à Henri de Flandre, son neveu, et à sire Gossuin de le Moere, ses conseillers : 28 janvier 1356. *Ibid.*, p. 501, N° DLIII ; et semblables lettres à Gossuin de le Moere, au sire de Schoorisse, à Jean van der Delft et au sire de Ghistelles : 7 février 1356. *Ibid.*, p. 502, N° DLIV.

(3) Lettres de commission à Olivier, seigneur de Poucquez et à M^e Schier de le Beke, chancelier de Flandre : 20 mars 1356 ; A. G. R. [Archives générales

ciations aboutirent vite : l'évêque était enchanté d'annuler un contrat auquel son prédécesseur et lui-même s'étaient toujours opposés : le 13 avril, Louis de Male lui prêtait hommage pour Malines, ville et seigneurie à charge de les tenir, contrairement à la convention de partage de 1337, en un seul fief mouvant de l'église de Liège et en se conformant aux conditions du contrat de vente de 1333, c'est-à-dire en s'engageant à ne pas l'aliéner ; le comte de Namur et de nombreux seigneurs flamands et liégeois étaient présents (1). En même temps, l'évêque envoyait aux habitants de Malines la nouvelle de ce transport, et l'ordre de reconnaître le comte de Flandre pour leur seigneur (2). La réaction ne se fit pas attendre : devant les protestations des ducs et le refus des Malinois, Englebert de La Marck était obligé de lancer, dès le 30 avril, un second mandement impératif au magistrat et aux habitants (3). Pendant tout le mois de mai, on discuta sans résultat. Après avoir vainement essayé de se renseigner auprès du comte et des ducs (4), le magistrat, sentant venir l'orage, crut bravement qu'il pourrait se renfermer dans une attitude d'absolue neutralité, interdit même, sous peine de mort aux bourgeois de la ville, d'aller combattre dans les rangs d'une des armées (5), ne faisant exception que pour les vassaux des deux princes

du royaume], *Cartulaires et Manuscrits*, N° 1, fol. 124. Publié *Brabantsche Ycesten* (éd. J. F. WILLEMS et J. H. BORMANS, *Collect. de chron. belges publ. par la Commission Royale d'Histoire*, Bruxelles, 1839-69, 3 vol. in-4°), t. II, Cod. diplomat., p. 475, N° XII sous la date inexacte du 22 mars.

(1) Acte d'hommage de Louis de Male : A. G. R., *Cart. et Mss.* I, f° 125 ; l'évêque de Liège reconnaît que l'hommage lui a été prêté : A. G. R. *Cart. et Mss.* I, f° 124.

(2) A. G. R. *Cart. et Mss.* I, f° 124, 13 avril 1356 ; à la même date, l'évêque de Liège envoie Jean Vastin, chanoine, avec pleins pouvoirs, pour mettre le comte de Flandre en possession de la seigneurie de Malines. *ibid.*, f° 124 v°.

(3) *Ibid.*, fol. 125 v°.

(4) Les comptes communaux de Malines font mention de nombreuses missions envoyées par le magistrat de janvier à juillet 1356, auprès de Louis de Male et de Jeanne et Wenceslas. DAVID, *op. cit.*, p. 201, n° 1, a publié ces fragments de comptes.

(5) Décision du Conseil, 15 mai 1356. Archives Communales de Malines. Publié par DAVID, *op. cit.*, p. 198.

ennemis et sous condition de rentrer en ville si Malines était entraînée dans la guerre (1). Visiblement, les Malinois étaient divisés en plusieurs partis : ceux qui voulaient ne se souvenir que du passé commun avec le Brabant et se comporter loyalement en sujets du duc (2), ceux que séduisaient les promesses du comte de Flandre et particulièrement la perspective de la cession à Malines du privilège de l'étape enlevé à Anvers (3), ceux enfin qui se serraient autour du magistrat pour conserver la paix pendant la tourmente qui allait battre les frontières de la seigneurie.

Pendant le développement de cette offensive diplomatique du comte de Flandre pour entrer en possession de Malines, un autre conflit d'intérêts, le règlement de la succession de Jean III, allait précipiter la rupture entre le Brabant et la Flandre. Jean III avait, quelques mois avant sa mort, appelé auprès de lui les magistrats de toutes les villes des duchés de Brabant et de Limbourg ; et ceux-ci, à sa demande, s'étaient engagés à rester unis et à ne reconnaître après le décès du duc qu'une seule et même personne comme souverain de tous ses états (4). Deux mois après, les membres du conseil et les principaux feudataires prenaient le même engagement (5). Ces pré-

(1) Décision du Conseil, 18 mai 1356. Archives Communales de Malines, même registre et DAVID, op. cit., pp. 198-199.

(2) Ce qui est attesté par la présence d'un certain nombre de bourgeois de Malines dans l'armée brabançonne à la bataille de Bruxelles. Louis de Male leur accorda pardon le 24 août 1356, quatre jours après son entrée à Malines. Pièce analysée par SAINT-GENOIS (J. de), *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre avant l'avènement des princes de la maison de Bourgogne* (Gand, 1843-1846, in-4°), p. 490, N° 1733 et publiée dans *Brabantsche Yeesten*, t. II, Cod. diplomat., p. 503, N° XXXVIII.

(3) Il est impossible de préciser à quelle date cette promesse fut faite. La lettre de Louis de Male adressée au magistrat de Malines le 30 avril 1356 semble faire allusion à des promesses formelles non précisées. LIMBURG STRIJM, t. II, p. 143, N° DCCCLXX. En tout cas, la volonté de neutralité du Conseil paraît avoir été sincère.

(4) La dernière édition de ce document est dans *Brabantsche Yeesten*, t. II, Cod. dipl., p. 473, N° X. Quarante-quatre villes étaient représentées et appendirent leur sceau.

(5) Également dans *Brabantsche Yeesten*, t. II, Cod. dipl., p. 475, N° XI. Nous y relevons les noms de cent trente-neuf seigneurs, cfr. VERKOOREN (A.).

cautions étaient prises en vue de sauvegarder l'unité de ses états contre une demande éventuelle de partage par l'une de ses deux plus jeunes filles : la comtesse de Flandre ou la duchesse de Gueldre. En réalité, il se défiait de l'astucieux et ambitieux comte de Flandre dont l'attitude ne devait pas démentir ses précautions.

Nous ne croyons pas que Jean III précisa autrement la part qu'il réservait à ces dernières, car, dès leur avènement, lors de leur Joyeuse Entrée à Louvain, Wenceslas et Jeanne leur promettent une part de l'héritage, mais excluent à nouveau toute cession territoriale (1), ils laissent même au pays et aux villes le soin de la fixer. En associant le pays au règlement de la succession, ils donnaient un avertissement au comte de Flandre.

Le 25 juillet, la duchesse Marie de Gueldre recevait la ville et la franchise de Turnhout avec huit autres villages et une rente annuelle de 7.000 petits florins de Florence, mais elle devait renoncer à toute prétention sur les états de sa sœur aînée. Le lendemain, elle et son mari se déclaraient satisfaits (2).

Un accord semblable ne pouvait être réalisé avec Louis de Male qui n'admettait qu'un mode de règlement : celui d'un partage territorial (3). A un tel démembrement, les jeunes ducs et le pays, villes comme nobles, ne pouvaient souscrire en vertu d'un double serment, celui du 5 mars 1355 et celui de la Joyeuse Entrée; et le maintien de l'in-

(1) C'est la première clause de leur Joyeuse Entrée, dont la dernière édition est celle de Poullet. *Mémoire sur l'ancienne constitution brabançonne* [*Mémoires couronnés de l'Académie Royale de Belgique*, t. XXXI], p. 385.

(2) ERNST, *Histoire du Limbourg*, éd. E. LAVALLEYE (Liège, 1837-52, 7 vol. in-8°), t. V, p. 98, note 1, pub. dans *Brabantsche Yeesten*, t. II, *Cod. dipl.*, p. 482, N° XIX. Acceptation du duc et de la duchesse de Gueldre, publié *ibid.*, p. 485, N° XX.

(3) Les chroniqueurs sont unanimes à ce sujet, aussi bien les Brabançons (DYNTER, t. III, p. 23) que les Flamands (p. ex. : *Breve chronicon*, p. 27) et les Liégeois (p. ex. *Chronicon CORNELII ZANSTLIET* (ap. MARTÈNE et DURANT... *Amplissima Collectio*, t. V, Paris, 1729, coll. 67-504, col. 261). — Il est probable que la question de Malines et celle de la succession furent traitées dans des entrevues antérieures à celle d'Assche; nous n'en avons malheureusement pas retrouvé de traces.

tégrité territoriale, aussi bien du côté de l'Escaut que du côté du Limbourg, répondait trop bien à une communauté d'intérêts économiques. Il n'y avait aucun moyen terme entre ces deux thèses; dès lors, seule la guerre pouvait donner à Louis de Male ce qu'il désirait. Il avait d'ailleurs un autre grief, qui devait en être l'excuse et qu'il avait certainement déjà fait valoir: il n'avait jamais reçu la dot que le duc de Brabant avait promise à son épouse, Marguerite de Brabant, lors de leur mariage (1).

Faut-il s'étonner dès lors qu'au début de juin, la question de Malines et celle de la succession aient consacré la rupture? Le pape d'Avignon, Innocent VI, qu'avait sans doute pressenti le roi de France absorbé par les soucis de sa campagne en Poitou, avait envoyé l'évêque de Cambrai dans les Pays-Bas pour maintenir la paix, mais ses lettres arrivèrent trop tard (2).

Aussi bien, on s'était entre-temps préparé à la lutte. Wenceslas avait commencé d'engager ses premiers écuyers dès la fin de mai (3). Et le 6 juin, les Brabançons avaient octroyé aux ducs une aide extraordinaire de 450.000 vieux écus pour la défense du pays (4). De son côté, Louis de Male avait achevé de rassembler son armée dès le début de juin (5); le 15, il lançait de Bruges sa déclaration de

(1) *Chron. Comit. Flandrens.* (DE SMET, *Recueil des chroniques de Flandre*, t. III), p. 229; *Rymkroniek van Vlaenderen* (id., t. IV), p. 848, vers 890-91. Le traité d'Ath que nous étudierons plus loin est explicite à cet égard. FROISSARD (éd., KERVYN DE LETTENHOVE), t. V, p. 313, est mal renseigné en prétendant que Jean III aurait promis comme dot à Marguerite, sa fille, Malines et Anvers après sa mort.

(2) Le pape écrivit à Wenceslas le 6 juin 1356. SAUERLAND (H.V.) *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem Vatikanischen Archiv* (Publikat. der Gesellschaft für rhein. Geschichtskunde, XXIII. 7 vol. in-8, 1902-11), t. IV (Bonn, 1907), p. 127, n° 325 et à Charles IV, le 9 juin, pour le prier d'appuyer les démarches de l'évêque de Cambrai, loc. cit., 127, n° 325.

(3) Le 28 mai 1356, Wenceslas s'engage à payer avant la Noël cent écus Philippus à Henri Martinet, qui doit le servir dans la guerre contre les comtes de Flandre et de Namur. VERKOOREN (A.), *Inventaire des chartes et cartulaires de Brabant. 1^{re} partie. Chartes...* (Bruxelles, 1910-1923, 8 vol., in-8°), t. II, p. 296, N° 914.

(4) *Luyster... van Brabant*, (Bruxelles, 1699, fol.), 1^{re} partie, p. 137.

(5) Le 9 juin 1356, il avait apaisé un conflit entre ceux de Bruges et ceux



guerre à Wenceslas (1) qu'il appelait « duc de Luxembourg », et pendant qu'il préparait le blocus de l'Escaut, il ordonnait de cesser tout commerce avec le Brabant et faisait procéder à la saisie de tous les biens appartenant en Flandre à des Brabançons (2).

L'armée flamande partie d'Alost le 18 juin (3), franchit la frontière du Brabant, et se portant droit sur Bruxelles, se heurta à l'abbaye d'Afflighem. Ce monastère bénédictin, le premier et le plus riche du duché, conservait en temps de paix la bannière du Brabant ; on l'avait transformé en une redoutable forteresse et on y avait établi une garnison d'élite de cinq cents hommes (4), miliciens bruxellois et chevaliers : les Brabançons mettaient le meilleur de leurs espoirs dans sa résistance. Bientôt, l'abbaye enveloppée, les deux armées se trouvèrent en présence devant le gros bourg rural d'Assche (5). Après quelques escarmouches (6), Wenceslas, effrayé par les forces de l'armée du comte, vint à composition. Des négociations furent engagées.

En entamant des pourparlers, Wenceslas agissait — les événements postérieurs le démontrent à suffisance — de sa propre initiative, sans consulter la duchesse Jeanne,

du Franc, au sujet de la participation à la guerre. LIMBURG STIRUM, op. cit., t. I, p. 541, N° DLXXXVII.

(1) *Publiée Brabantsche Yeesten*, t. II, Cod. diplomat., p. 476, N° XIII.

(2) LIMBURG STIRUM, op. cit., t. I, p. 578, N° DCXVIII. Cette ordonnance fut rigoureusement appliquée et les confiscations furent faites au profit du comte. Ibid., p. 577, N° DCVII et t. II, p. 450, N° DCCCLXXVII. Henri de Vlinderbeek, conseiller du comte, surveillait la récupération. Ibid., t. II, p. 449, N° DCCCLXXVI. Par exemple, dix vaisseaux et une quantité de marchandises appartenant à des Brabançons avaient été saisis à l'Écluse et à Damme, et vendus au profit du comte en août 1357 (?). Ibid., t. II, pp. 466-468, N° MCCCLXXXII à MCCCLXXXV.

(3) Archives communales de Gand, Comptes de la ville, 15 août 1355-juillet 1356, fol. 79 v° et 107, cités par VUYSTEKE (J.). « *De gade Disendach* » (*Annales du Cercle historique et archéologique de Gand*, t. I, 1894-1895, pp. 9-47), pp. 38-39 et ss.

(4) *Breve chronicon clerici anonymi*, p. 27.

(5) Lettres de Wenceslas, datées d'Assche, 19 juin 1356, VERKOOREN, op. cit., t. II, p. 299, N° 918.

(6) Cf. VERKOOREN, t. II, p. 335, N° 983.

ni les magistrats de Bruxelles et de Louvain qui lui avaient pourtant fourni le plus beau de ses ressources militaires et financières. Ce jeune prince inexpérimenté, presque enfant — il avait 19 ans — dépourvu de cette éducation politique qui, un demi-siècle plus tard, caractérise dès l'adolescence, un Philippe, comte de Charolais, — Wenceslas et ses conseillers espérèrent-ils mettre les Brabançons apeurés devant le fait accompli ? Quoi qu'il en soit, le 28 juin, les négociations d'Assche aboutissaient à des préliminaires de paix qui étaient de nature à donner pleine satisfaction à Louis de Male. Chacun des princes nommait une commission de quatre arbitres qui devaient se rendre avant le 6 juillet à Hal en Hainaut pour y juger sans désenrayer de la question de la part qui revenait à la comtesse de Flandre dans la succession de Jean III, et de la question de Malines. A ses commissaires : Renier, sire de Fauquemont, Jean de Looz, sire d'Agimont, Francon van Haelen et Gérard van der Heyden, sire de Boutersem, Wenceslas donnait comme base du règlement le pouvoir d'assigner à Marguerite de Brabant la seigneurie de Malines si elle lui revenait, ou dans le cas contraire, un ensemble de biens en Brabant. Moyennant quoi, Louis de Male se déclarait satisfait la vie de Jeanne durant ; mais les termes de l'accord semblent bien indiquer qu'il ne renoncerait à l'héritage du Brabant que dans le cas où Jeanne aurait des enfants, et qu'il avait reçu secrètement la promesse formelle d'obtenir Malines, à la cession de laquelle Wenceslas semblait résolu (1). Et tandis qu'à la commission d'arbitres nommés par Louis de Male (2) et parmi lesquels figure Arnoul d'Audrehem, lieutenant du roi de France en Picardie, Artois et Boulonnais, étaient adjoints quelques représentants des chefs-villes de Flandre et

(1) SAINT-GENOIS, p. 488. N° 1725. — Publié *Brab. Yeest.*, t. II, *Cod. diplomat.*, p. 477, N° XIV.

(2) LIMBURG STIRUM, t. II, p. 155, N° DCCCLXXXIII, 28 juin 1356. Bouchout, près d'Afflighem. C'étaient Henri de Flandre, le sire de Ghisteltes et le sire de Maldegem.

du Franc de Bruges (1), Wenceslas qui croyait ingénument adapter l'avenir à ses convenances, garantissait que sa femme et six barons des villes et pays de Brabant apposeraient leurs sceaux aux lettres des préliminaires (2).

Immédiatement après les préliminaires d'Assche, l'armée flamande évacua le Brabant ; sa démobilisation était achevée le 3 juillet (3). Le comte, satisfait, regagna son château de Male d'où il envoyait le 6 juillet sa commission d'arbitres à la réunion convenue (4).

Or, la conférence de Hal n'aboutit pas. Lorsque Wenceslas, rentré à Bruxelles, exposa les conditions de paix auxquelles il avait souscrit et qu'il s'était engagé à faire accepter — la cession définitive de Malines dans les huit jours — il se heurta à un refus catégorique. Les magistrats de Bruxelles et de Louvain, ces oligarchies de patriciens et de marchands, ne pouvaient admettre l'éventualité d'une paix où le comte de Flandre pourrait à son gré menacer leurs communications fluviales avec Anvers. Puisque le duc avait aliéné Malines sans avoir consulté le *gemeen land*, ils prenaient résolument l'initiative de la conduite des affaires. Avec l'assentiment de Jeanne, les Bruxellois emprisonnèrent aussitôt les seigneurs qui avaient négocié les préliminaires d'Assche (5). Désormais, Wenceslas ne conduisait plus : il était conduit

(1) Ils sont mentionnés dans la convention même : « ...ende some van sijnen steden ende van den Vrijen ».

(2) Lettres de commission de Wenceslas, 28 juin 1356, Assche. — SAINT-GENOIS, p. 488, N° 1726, et p. 489, N° 1727. Publiées *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 479, N° XVI, et p. 478, N° XV.

(3) D'après les Comptes Communaux de Gand, cités par J. VUYLSTEKE, loc. cit.

(4) *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 481, N° XVIII, et LIMBURG STIRUM, t. II, p. 147, N° DCCCLXXV.

(5) *Breve chronicon clerici anonymi*, p. 27 ; cette chronique raconte en outre qu'une troupe de pèlerins flamands qui traversaient le Brabant pour se rendre à Aix-la-Chapelle furent arrêtés et dépouillés, quelques-uns furent même tués. — *Chronique de JEAN LE BEL* (éd. J. VIARD et E. DEPREZ, *Soc. de l'Hist. de France*, Paris, 1905-1905, 2 vol., in-8°), t. I, p. 230. — *Chronicon CORNELII ZANTFLIET* col. 263. — LEVOLD DE NORTHOOF... *chronicon comitum de Marca et Altona...* (ap. MEIBOM, *Rerum Germanicarum...*, t. III, Lipsiae, 1688, fol. pp. 371-424) pp. 405-406.

il était placé sous la tutelle d'une énergique coterie de bourgeois et de barons. On n'a pas encore mis en évidence ce véritable coup d'état, si représentatif de l'état d'esprit de l'ordre qui venait, par la Joyeuse-Entrée, de limiter les pouvoirs du prince.

La rupture de l'armistice d'Assche était accomplie vers le 15 juillet. La situation était angoissante. En présence de Louis de Male qui procédait à une seconde mobilisation de ses troupes, les Brabançons, ou bien plus exactement Bruxelles et Louvain étaient complètement isolées. Nul secours à attendre de l'évêque de Liège et du comte de Namur qui s'apprêtaient à prendre l'alliance flamande, non plus que du comte de Hainaut qui gardait une neutralité rien moins que bienveillante. Quant au roi des Romains, Charles IV, il était fort occupé et trop loin (1). Enfin, les petites villes du Brabant que ne touchait pas directement l'éventualité de la cession de Malines, montraient peu d'empressement à envoyer leurs contingents. Tout au plus, les ducs purent éviter, dans cette guerre de succession du Brabant, d'avoir sur les bras un adversaire de plus : Renaud III, duc de Gueldre et comte de Zutphen, mari de la sœur cadette de Jeanne, hydro-pique et paralysé, consentit avec sa femme à renoncer à ses prétentions sur l'héritage de Jean III (2). Il fallait avoir recours aux grands royaumes voisins — et qui est bien significatif — non pas à l'Empire, mais à la France et à l'Angleterre. Le 19 juillet, deux ambassades partaient en hâte de Bruxelles ; l'une envoyée par les ducs et par le magistrat de Bruxelles (3), alla chercher le roi de France

(1) Il est en Bohême. A. HUBER *Die Regesten des Kaiserreichs unter Kaiser Karl IV* (1346-1378). (J.-J. BÖHMER, *Regesta Imperii VIII*). Innsbruck, 1877, in-4°. — Cf. également E. WERUNSKY, *Geschichte Kaiser Karls IV und seiner zeit*. Innsbruck, 1886, 2^{er} Band, 2^{te} Abtheilung, pp. 105-188.

(2) Cf. plus haut, p. 88, note 2.

(3) VERKOOREN, t. II, p. 302, N° 924. Publié par L. GALESLOOT, *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 3^e série, t. V, 1863, p. 23 : » dat want onse stad van Bruessel nu tertijt seynd seker hoden metten onsen in Vranc-krike aen den Coninc. . . »

en campagne dans le Poitou ; l'autre, composée de Gérard van der Heyden, sire de Boutersem, délégué du duc, et d'un bourgeois de Louvain, Gauthier Herenmaes, allait à la cour d'Édouard III (1). Il est tout à fait remarquable qu'aux actes qui nous renseignent sur ces missions, soient appendus les sceaux des villes de Bruxelles et de Louvain dont la part à toutes ces initiatives apparaît prépondérante, puisqu'à chacun des deux représentants des princes était adjoint un bourgeois. Enfin, une troisième mission alla probablement solliciter l'intervention d'Innocent VI, puisque ce dernier fit le 3 août et le 19 octobre de nouvelles tentatives pour rétablir la paix (2).

Cependant, Louis de Male préparait une seconde expédition qui atteste sa ferme volonté d'abattre définitivement l'adversaire. Pendant un mois presque tout entier, il convoque ses milices et concentre sur la Dendre entre Grammont et Ninove une armée dont la composition en infanterie prouve à suffisance les services que lui rendirent les gens de métier des villes (3). Cette fois, l'inva-

(1) VERKOOREN, loc. cit., N° 925.

Le sire de Boutersem et Gauthier Herenmaes n'arrivèrent pas à la cour d'Édouard III ; un pirate célèbre nommé Morant, qui croisait dans la mer du Nord, surprit leur navire et les tint en captivité jusqu'à paiement d'une rançon. VERKOOREN, t. III, p. 239, N° 1698. DIVAEUS. *Rerum brabantiarum...* (ed. Miraeus, Antverpiae, 1601, in-4°, p. 169). (La duchesse Jeanne paie 3.000 vieux écus au sire de Boutersem pour les pertes qu'il a subies à cette occasion). Vieux routier des ambassades à Londres, le sire de Boutersem touchait une rente annuelle de 100 marcs sur l'Échiquier à charge d'hommage. *Patents Rolls, Edward III*, vol. X, p. 318, et XI, pp. 226 et 563.

(2) SAUERLAND, *Urkunden und Regsten zur Gesch'ie der Rheinlande aus dem Vatikan'schen Arch'v*, t. IV, p. 129 (N° 331-332), et pp. 139 (N° 3 2) et 140 (N° 363). — C'est sans doute à la suite de cette intervention d'Innocent VI que l'empereur écrivit à Édouard III, roi d'Angleterre, pour le détourner de l'alliance avec le comte de Flandre. Voir la réponse d'Édouard III, favorable à Wenceslas, 13 novembre 1356, *Close Rolls, Edward III*, vol. X, p. 321.

(3) A Gand, les 52 petits métiers fournirent 5.237 hommes, les foulons 1.900 (les tisserands, désarmés depuis 1349, remplacèrent leurs prestations militaires par une aide de 103 livres, 6 s., 8 d. de gros pour chacune des deux expéditions). VUYLSTEKE, « *de goede Disendach* », pp. 38-39. Nul doute d'ailleurs que la rupture de l'armistice par les Brabançons n'ait aidé le comte de Flandre à imposer à ses sujets l'idée qu'une seconde campagne était inévitable et que l'ennemi en portait toutes les responsabilités. *Breve chronicon clerici anonymi*, p. 28.

sion déclanchée le 9 août (1) s'opéra plus au sud, le long de la route rectiligne de Bruxelles qui offrait au débouché de Ninove un excellent axe de marche offensive et de communication aux colonnes flamandes, Louis de Male voulant visiblement éviter l'obstacle redoutable que constituait l'abbaye fortifiée d'Affligem. Le 13 août, la frontière franchie, il déléguait son chancelier, maître Sohier de le Beke et quelques autres ambassadeurs pour procéder à l'intervention du comte de Namur, à la conclusion du traité d'alliance déjà projeté entre lui et l'évêque de Liège pour sauvegarder leurs droits respectifs sur Malines (2) : quatre jours après, le traité était passé (3), et l'évêque recevait pour prix de son appui une somme de 6.000 florins d'or (4). De la sorte, un cercle d'alliances se reformait autour du Brabant, sinon aussi complet, du moins plus solide que celui de la grande coalition de 1332.

L'offensive contre le duché de Brabant était déclanchée presque en même temps dans quatre directions différentes : le long de la route de Ninove à Bruxelles par l'armée de Louis de Male ; sur l'Escaut devant Anvers par une flotte flamande ; sur les frontières du Namurois de Nivelles à Jodoigne, par Guillaume de Namur ; et sur les frontières du pays de Liège de Hannut à Saint-Trond.

Le théâtre principal des opérations, où la décision allait intervenir était évidemment le premier, le pays à

(1) VUYLSTEKE, *op. cit.*, pp. 38-39.

(2) A. D. N. (Archives départementales du Nord), B. 269 ; publié *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 487, N° XXI.

(3) A. D. N., *ibid.* ; publié *ibid.*, p. 488, N° XXIII. Analyse : SCHOONBROODT (J. G.), *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert, à Liège* (Liège, 1863, in-4°) p. 215, N° 737, 17 août 1356.

(4) LIMBURG STRIUM, t. II, p. 480, N° MCCCXCVI. Le paiement dont un tiers fut assuré sur-le-champ par le comte de Namur (*ibid.*, p. 482, N° MCCCXCVII) était gagé par un dépôt de bijoux et la promesse de l'envoi d'un certain nombre de répondants : c'était les ambassadeurs délégués de Meerbeek le 13 août auprès de l'évêque et du comte de Namur. V. supra n. 2. L'alliance d'Englebert de la Marck avec Louis de Male était limitée à l'offensive contre le duché de Brabant seulement à cause des traités antérieurs d'Adolphe de La Marck avec Jean l'Aveugle, qu'Englebert avait lui-même ratifiés (SCHOONBROODT, p. 212, N° 726, 18 avril 1355) lui interdisant toute attaque contre le Luxembourg.

l'ouest de Bruxelles, où le gros des troupes des deux adversaires était engagé. L'armée flamande couvrit bientôt toute la région, la livra au pillage et à l'incendie, submergea le jour de l'Assomption la foire de Lombeek-Notre-Dame en y faisant un énorme butin, brûla Meerbeek, Pamel, Wambeek, Scheepdael, Dilbeek. A Lombeek-Notre-Dame, les Brabançons projetaient d'arrêter le flot envahisseur ; mais en présence du nombre des Flamands, le comte de Berg conseilla de se retirer vers Bruxelles (1). Le 17 août, l'armée brabançonne reculant toujours campait dans la plaine de Scheut en vue de la ville ; elle allait être acculée aux remparts. On décida de livrer bataille.

La chevalerie de l'armée brabançonne (2) chargea avec impétuosité les bataillons flamands. Ceux-ci soutinrent bravement le choc au cri de *Vlaendren de Leeu*, et, profitant du désordre qui régnait dans les lourds escadrons ennemis, exécutèrent sur-le-champ une vigoureuse contre-attaque à laquelle rien ne résista. En un clin d'œil, la chevalerie avait tourné bride, entraînant avec elle les milices de Bruxelles et de Louvain dans une débandade qui s'accrût bientôt : les portes de la ville étaient fermées, soit que les Bruxellois essayassent d'éviter l'irruption des Flamands à la suite des fuyards, soit qu'ils voulussent priver d'une voie de retraite le duc et les seigneurs sur qui ils faisaient retomber la responsabilité de la défaite. Une partie de l'armée dut chercher son salut plus au sud ; plusieurs milliers se noyèrent dans les bras de la Senne et dans les étangs : le plus grand nombre des chevaliers échappèrent à la captivité ou à la mort grâce à la vitesse de leurs montures, les Flamands n'ayant pas de cavalerie

(1) *Breve chronicon clerici anonymi*, pp. 28-29.

(2) Dans laquelle il y avait de très nombreux seigneurs d'Outre-Meuse. Raoul DE RIVO, op. cit., p. 7. Il est intéressant de faire remarquer qu'à plusieurs reprises encore dans le courant du XIV^e et du XV^e siècle, les ducs de Brabant auront leur appui, surtout dans leur lutte contre les villes.

durent renoncer à la poursuite et à l'exploitation du succès.

Après avoir refoulé devant eux les milices urbaines, les vainqueurs arrivèrent devant la porte Sainte-Catherine. Ils passèrent le reste de la journée et la nuit à piller le camp brabançon et à incendier le faubourg accolé aux remparts, déjà très développé à cette époque. Le feu gagnait l'enceinte, se propageait à l'intérieur de la ville dans le quartier de l'église Sainte-Catherine ; dans Bruxelles, la frayeur était à son comble et avec elle, la colère contre le duc et la noblesse en fuite. La ville n'avait plus qu'à se rendre. Le lendemain (18 août), la bannière au lion de sable sur champ d'or flottait sur l'Étoile, Grand-Place. Le magistrat de Bruxelles livra au comte cent otages : dix de chacun des lignages et trente de reste de la *communitas*. Bruxelles reconnaissait Louis de Male pour son légitime seigneur et le comte confirmait ses privilèges et libertés, avec l'approbation des délégués des quatre membres de Flandre (1). Cependant, Wenceslas, les comtes de Looz et de Berg et la chevalerie qui s'étaient échappés par Overysse (2) avaient gagné Louvain où ils furent très mal reçus par le magistrat qui fit dire au prince battu de quitter la ville, car son intention était de suivre l'exemple de Bruxelles ; Wenceslas fila vers Diest (3). Le 22, le magistrat de Louvain se soumettait en même temps que ceux de Vilvorde ; le 23, c'était le tour de celui de Grimbergen (4). C'est dès ce jour que

(1) *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 490-491, Nos XXIV-XXV.

(2) *Chronique liégeoise de 1402* (éd. E. BACHA, *Publicat. in-8° de la Commission royale d'Histoire*, 1900), p. 346. *Breve chronicon clerici anonymi*, p. 30.

(3) *Chronicon CORNELII ZANTFLIET*, col. 263. — JEAN LE BEL t. I, p. 232. La duchesse Jeanne de son côté s'était enfuie à Binche, son douaire hennuyer, sans autre escorte qu'un valet et une chambrière ; *ibid.* p. 231.

(4) Confirmation des privilèges de Louvain par Louis de Male, scellée par les villes de Flandre. A. G. R., *Cart. et Mss.* I, 1^o 7^{vo}. Il y a certainement de l'exagération dans le récit de de Dynter qui prétend (t. III, p. 27) que le jour de l'entrée du comte, une émeute conduite par un chanoine l'aurait obligé à quitter rapidement la ville. Qu'il y eût une certaine résistance, cela ne peut étonner, si l'on veut bien se rappeler l'attitude de Louvain depuis Assche. — Les habitants de Vilvorde prétendent que c'est contraints qu'ils ont

Louis de Male s'installa à Malines dont le magistrat et la population lui avaient réservé un accueil favorable (1) : l'opération que la flotte flamande venait de mener à bonne fin devant Anvers assurait la réalisation des promesses qu'il avait faites aux Malinois.

Dans la Tête de Flandre, en effet, les hostilités avaient été engagées dès le 3 août ; une attaque des gens de Termonde vers Malderen avait été repoussée avec pertes ; et le 6, en représailles, les Anversois avaient franchi l'Escaut et ravagé le pays de Waes (2). L'avantage restait aux Brabançons. Lorsque le 7, un événement inattendu vient renverser la situation : une flotte flamande apparaît, bloque l'Escaut et vient mouiller devant Anvers. Elle est composée de navires de la Hanse que Louis de Male a réquisitionnés à Bruges (3), 8 grands bâtiments et 4 petits, qu'il a armés de ribaudequins amenés de Tournai, et garnis de compagnies de débarquement formées de gens de métier et d'arbalétriers et d'archers flamands et hollandais, en tout environ 1.300 combattants (4). Aus-

remis leur ville au comte. SAINT-GENOIS, op. cit., p. 489, N° 1729. Hommage de Grimbergen. A. G. R., *Cart. et Mss.*, t. 1, f° 10. *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., pp. 498 (N° XXX) et 501 (N° XXXIII).

(1) VAN DOREN, *Inventaire des archives de la ville de Malines*, t. II, 1862, p. 18, N° 943 ; publié *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 493, N° XXVI.

(2) *Breve chronicon clerici anonymi*, pp. 27-28.

(3) LIMBURG-STIRUM, t. II, p. 170, N° DCCCCI.

KOPPMANN (K.) *Recesse und andere Akten der Hansetagen, 1256-1430*, t. III (Leipzig, 1875, 4^e), p. 229, N° 240 ; i. e. A la diète hanséatique du 3 août 1358, Thideman Sube d'Harderwijk réclame 1.200 écus pour le dommage qu'on lui a causé en réquisitionnant ses coggues et en les retenant 35 semaines devant Anvers. — Le 12 novembre 1363 les proconsuls et les consuls de la ville de Lübeck, agissant tant en leur nom qu'en celui des autres villes de la Hanse teutonique donnent quittance à Louis de Male d'une somme de 150 livres de gros suivant accord conclu entre eux et les députés du comte pour le paiement de cette réquisition. A. D. N., B 514.

(4) L'organisation de cette flotte nous est parfaitement connue grâce au compte de Jacques Buuc, son amiral, conservé aux A. G. R., *Chambre des Comptes, Compte en rouleau n° 2033 de l'inventaire de NÉLIS (H.)*, Bruxelles, 1914, in 8°. Ce document a été publié et commenté par GOOVAERTS (A.) : *La flotte de Louis de Male devant Anvers en 1356 (Bull. tins de la Commission royale d'Hist., 4^e série, t. XIII, 1885, pp. 33-58)*. Le témoignage du *Breve chronicon anonymi*, p. 28 suivi par DE SMET, op. cit., p. 355, qui disent que la flotte se composait de 14 grands navires et de nombreux petits, et qu'elle n'arriva que le 16 devant Anvers, est annulé par le compte en rouleau n° 2033.

sitôt les gens du pays de Waes reprennent courage et ravagent à leur tour la rive brabançonne du fleuve (1). Pendant qu'un détachement réduit bientôt la ville de Lillo (2), le gros de la flotte embossée devant Anvers cause de tels dommages à la ville que le magistrat demande la cessation du feu (3). L'amiral Jacques Buuc qui ne cessait de se tenir en relations avec Malines (4) où s'était installé Louis de Male depuis le 20 août, posa ses conditions. Le 23, la ville d'Anvers reconnaissait le comte de Flandre et acceptait que, de la confirmation de ses privilèges, fût excepté le droit d'*opslach* dont les Malinois allaient être dotés (5).

Le 24 août, les villes de Tirlemont, Lierre, Haelen et Léau firent parvenir leur soumission au duc (6). À cette date, Nivelles et Bois-le-Duc seules parmi les chefs-villes du Brabant, n'avaient pas encore accepté la domination flamande (7). Sur la frontière méridionale du Brabant, le comte de Namur avait envahi le 18 août le roman pays, de Nivelles à Jodoigne, occupant Gembloux, livrant toute la région aux flammes et au pillage (8). A Nivelles même la résistance fut rude; mais la ville fut prise et occupée ensuite par une garnison flamande.

Enfin, à l'est, Englebert de La Marck, l'évêque de Liège, l'autre allié du comte de Flandre, n'envoya que le 21 août sur la frontière une simple avant-garde, commandée par son maréchal, Lambert de Huppaye et

(1) *Breve chronicon clerici anonyini*, loc. cit.

(2) GOOVAERTS, op. cit., pp. 45, 48, 56, 57, 58.

(3) Ibid., pp. 48 et 58.

(4) Ibid., pp. 37 et 57-58.

(5) *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 499, N° XXXI, et 503, N° XXXVII. — VERACHTER, *Inventaire des chartes et privilèges de la ville d'Anvers* (Anvers 1860, 4°) p. 48, N° CXLIII.

(6) *Brab. Yeet.*, t. II, Cod. diplom., p. 501, N° XXXIV, et p. 502, N° XXXV et XXXVI.

(7) RAOUL DE RIVO, p. 7, dit expressément que Bois-le-Duc ne fut pas occupée.

(8) LEVOLD DE NORTHOFF, p. 406. — ZANTFLIET, col. 263. — *Annales Florensienses* (MM. GG. HH., SS, t. XVI), p. 629.



Jacques le Chabot, bailli de Hesbaye, qui occupa Landen sans coup férir. Surprise et capturée par les milices de Tirlemont, elle fut dégagée par une contre-attaque du maréchal. Après quoi, elle se borna à ravager la campagne de Hannut (1). Cependant, l'évêque avait convoqué tous ses vassaux sous la bannière de Saint Lambert, lorsque le 24 août, il reçut des lettres de Louis de Male, le priant d'arrêter ses préparatifs et de ne pas franchir la frontière (2) : à ce moment, le Brabant tout entier, la ville de Tirlemont elle-même (3), était soumis au comte de Flandre. L'évêque n'avait plus qu'à recueillir le bénéfice de son intervention (4).

On voit que les raids tentés par Guillaume de Namur et Englebert de La Marck sur les frontières méridionales et orientales du Brabant ne furent guère que des démonstrations. Contenus par les milices du roman pays de Brabant et de la mairie de Tirlemont, ils eussent été impuissants à entraîner une décision d'ensemble. La bataille essentielle avait été livrée devant Bruxelles.

Louis de Male avait conquis le Brabant avec une étonnante rapidité ; les Flamands eux-mêmes ne croyaient pas réaliser leur plan aussi vite (5) : dix jours s'étaient écoulés entre le passage de la frontière et la soumission des dernières villes. Cette facilité n'est pas sans expliquer que le comte de Flandre ait été conduit à augmenter ses prétentions, et en quelque sorte encouragé par les événements, à agir comme duc de Brabant. La colère des Bruxellois et des Louvanistes qui avaient fermé leurs portes à Wenceslas et à sa chevalerie en fuite, ne laisse pas non plus d'expliquer qu'il ait trouvé un certain nombre

(1) LEVOID DE NORTHOFF, loc. cit. — ZANTFLIET, coll. 263-264. — Raoul de Hivo (ap. CHAPEVILLE... *Gesta pontificum Leodiensium*, t. III, Leod. 1616, pp. 1-57), p. 7.

(2) LEVOID DE NORTHOFF, loc. cit.

(3) V. supra, p. 99 et n. 6.

(4) V. infra, p. 106.

(5) Un écho de leur étonnement perce sous l'exaltation de l'auteur du *Breve chronicon clerici anonymi*, p. 30.

de partisans dans les villes. A vrai dire, contraintes et forcées par la présence dans leurs murs des troupes flamandes victorieuses, elles ne purent songer à résister et n'eurent d'autres ressources que de reconnaître le fait accompli (1). Au demeurant, les conditions du vainqueur étaient fort douces : il est remarquable que les villes Bruxelles et Louvain ne reconnurent Louis de Male comme duc de Brabant que plusieurs jours après leur soumission, et après que les villes de Flandre eussent, à la suite de leur prince, adhéré aux chartes de confirmation de tous les privilèges et libertés urbaines (2). Loin de se conduire comme en pays conquis, il remit partout les otages en liberté, dès qu'il eut reçu l'hommage ; à Bruxelles, il prohiba dans ses troupes les chapardises et fit payer les réquisitions (3) ; enfin à l'intercession des villes il fit lever le séquestre mis sur les biens des abbayes d'Affligem, de Ninove, de Saint-Bernard-sur-Escaut et de Forest (4), dont le clergé était demeuré fidèle à Wenceslas et à Jeanne. Mais très tôt aussi, il agit comme duc de Brabant, nomme de nouveaux magistrats dans les villes (5), procède avec violence, dit l'auteur des *Brab. Yeesten* (6), à des collations d'offices, de bénéfices, etc.

En réalité, il entreprenait une tâche extrêmement

(1) L'acte de soumission de Vilvorde (22 août 1356, Saint-Genois, p. 489, N° MDCCXXIX. Publié *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 499, N° XXX), déclare expressément que la ville ayant eu à souffrir, les échevins et conseillers ont été contraints à la remettre dans les mains du comte.

(2) Pour Louvain (*Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 498, N° XXIX), il s'oblige à renouveler la loi tous les ans en ne choisissant que des Brabançons. Pour Grimbergen (ibid., p. 501, N° XXXIII), il réserve les droits de hauteur du seigneur.

(3) DIVAEUS, *Rerum brabantiarum...*, p. 168.

(4) 2 septembre 1356. LIMBURG STIRUM, t. I, p. 574, N° DCXIII. — *Breve chronicon clerici anonymi*, p. 30.

(5) Gilles le Clerc d'Ittre est nommé bailli du roman pays de Brabant le 28 septembre ; Gauthier Keynoghe, maître de Louvain, le 21 septembre ; Jean van Wilre, maître de Tirlemont le 27 septembre ; Pierre d'Hoboken, écoute de Anvers ; Siger van Heetvelde, amman de Bruxelles à des dates inconnues. *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., t. II, p. 521, N° LII ; A. G. R., *Cart. et Mss.* I, f° 25 v° et 26 et DE DYNTER, t. III, p. 26.

(6) *Brab. Yeest*, livre VI vers 1355. (t. II, p. 49.)

difficile. Des trois ordres brabançons, si l'un, la bourgeoisie des villes principales, avait été obligée de le reconnaître, si l'autre, le clergé des abbayes, fidèle aux ducs était impuissant, le troisième en revanche, la noblesse qui avait joué un rôle si important dans la défense du duché, échappait complètement à son emprise. Si quelques chevaliers s'étaient spontanément donnés au vainqueur dans l'espoir, d'ailleurs rempli aussitôt, de voir leurs services payés par l'assignation de quelques rentes devenues vacantes, la plupart des nobles brabançons avaient regagné leurs terres après la bataille de Bruxelles et s'y tenaient cois, attendant les événements : un grand nombre qui s'étaient retrouvés près de Louvain le lendemain du combat avaient suivi le duc et les comtes de Looz et de Berg en Limbourg et dans les terres d'Outre-Meuse (1). Or, l'influence de Louis de Male ne semble guère s'être exercée dans cette direction et dans celle du Brabant septentrional, au delà de Lierre et de Haelen. Même dans les limites du Brabant actuel, elle ne dépassait pas les villes, leurs environs immédiats et les chaussées qui les réunissaient. Les milices flamandes qui seules eussent pu, grâce à leur nombre, permettre une occupation réelle du duché et une mainmise sur le plat-pays tout entier étaient rentrées en Flandre le 25 août avant l'échéance du service (2). A cette date, il n'y avait plus en Brabant que les sergents d'armes à la solde du comte, en beaucoup plus petit nombre, qui formaient les garnisons des villes. Louis de Male n'en tenta pas moins de s'attacher la noblesse brabançonne. A cette fin, il lança, le 27 août, de Bruges où il était rentré, des lettres convoquant individuellement tous les nobles de Brabant, de Limbourg et d'outre-Meuse, à Cortenberg le 1^{er} septembre de grand matin (3). D'autres

(1) *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 522 (N° LII partim).

(2) D'après les comptes communaux de Gand cités par Vuylsteke, art. cité, p. 39. Ils démentent le *Breve chronicon clerici anonymi*, p. 39, qui dit que le départ eut lieu trois semaines après l'entrée en campagne.

(3) Publié *Brab. Yeesten*, t. II, Cod. diplomat., p. 506, N° XLI. — JEAN LE BEL, t. I, p. 233.

journées leur furent assignées après celle-ci : à Louvain, le 4, et à Vilvorde, le 17. Il faut savoir interpréter les résultats de cette série de sommations. Le registre du chancelier comtal, M^e Sohier de le Beke, contient la liste des personnages auxquels furent adressées des invitations ; il contient aussi la liste de ceux qui répondirent à l'appel de Louis de Male et vinrent lui prêter hommage comme duc de Brabant ou comme seigneur de Malines. Il en vint moins de deux cents. Et dans cette liste, aucun des officiers héréditaires, ni des hauts fonctionnaires, ni des membres du conseil du duc (à l'exception de Jean de Wittem, le seigneur de Berg, et un seul membre du haut clergé : l'abbé de Gembloux) (1) ni aucun feudataire luxembourgeois ne sont mentionnés. C'est peu quand on songe au nombre énorme de 3.000 vassaux qui, entre l'Escaut et le Rhin relevaient du duc de Brabant (2). Un certain nombre et non des moindres comme Jean de Polanen, seigneur de La Lek et de Bréda, Jean, seigneur de Glimes, usaient de moyens dilatoires : ils s'excusaient, à cause de leurs blessures, de ne pouvoir monter en selle pour aller faire hommage et promettaient de s'acquitter de cette obligation dès qu'ils en seraient requis (3) : ceux-là se réservaient visiblement de se tourner le moment venu, du côté du soleil levant. D'une manière générale, villes et seigneurs du Brabant septentrional, du Limbourg

(1) Publié *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 508, N^o XLI. — Une liste partielle des principaux seigneurs qui refusèrent, se trouve aux A. G. R., *Cart. et Mss.* I, f^o 19. — La soumission de Jean de Wittem n'était pas sincère, car il fut récompensé pour les services rendus à Wenceslas et à Jeanne pendant cette guerre. VERKOOREN, t. II, p. 478, N^o 1247. Le 23 octobre, il manda au comte que c'est contraint et forcé qu'il lui a prêté hommage. A. G. R., *Cart. et Mss.* I, f^o 4.

(2) Chiffre approximatif que donne M. PIRENNE, t. II, p. 13, n. 3 d'après le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant, édité par L. Galesloot. (*Publicat. in-8^o de la Commission royale d'Histoire.* 1865).

(3) La lettre d'excuses de Jean de Polanen, seigneur de La Lek et de Bréda, est datée du 2 septembre. A. G. R., *Cart. et Mss.* I, f^o 17. En réponse à cette lettre, Louis de Male se contenta de cette vague promesse et déclara malgré son absence, de recevoir en hommage. *Ibidem.* Il faut donc juger avec beaucoup de circonspection ces différents hommages dont certains, mentionnés comme tels, n'ont jamais été rendus.

et d'outre-Meuse, des comtés vassaux du Brabant, refusaient même de répondre à la sommation ; le 28 septembre, Louis de Male semonçait encore vainement les comtes de Looz et de Berg ; le 4 octobre, les villes de Bois-le-Duc, Heusden, Grave, Maastricht, Daelhem, Wassenberg, Rolduc, Sprimont et Kerpen, tout aussi inutilement (1). Le même jour, il ordonnait la saisie des biens du comte de Berg, du sire de Wesemael, maréchal de Brabant, et du sire de Rummen, qui demeuraient en défaut de lui prêter hommage (2).

. . .

Cependant, les ducs n'abandonnaient pas leurs partisans. Certes, immédiatement après la bataille de Bruxelles, entraînés dans le désarroi de la défaite, ils n'avaient songé qu'à échapper à la captivité. Jeanne s'était réfugiée dans son douaire hennuyer de Binche (3) où elle demeura un mois, tandis que Wenceslas, de Diest gagnait Aix-la-Chapelle (4), Luxembourg (5) et joignait à Sulzbach (6) au début d'octobre son frère Charles IV, roi des Romains, à qui il demandait son aide. De son côté, Jeanne se ressaisit, et dès que le Brabant ne fut plus tenu que par des garnisons flamandes disséminées, elle se rendit à Bois-le-Duc où elle arriva vers la fin de septembre (7). Elle y

(1) Publié *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., pp. 512, N° XI.III, et 514, N° XLIV.

(2) *Ibid.*, p. 515, N° XLV.

(3) v. *supra* p. 97 et n. 3.

(4) *VERKOOREN*, t. II, p. 305, N° 929.

(5) Où il se trouve le 4 septembre. *FR. X. WURTH-PAQUET* : *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien pays de Luxembourg Règne de Wenceslas de Bohême, comte, puis duc de Luxembourg, 1352-1383*, (Publ. de la Section Historique de l'Institut du Grand Duché de Luxembourg, t. XXIV, 1869), p. 37, N° 152.

(6) Le sceau de Wenceslas fut appendu à des lettres de Charles IV, datées du 30 septembre à Sulzbach. *HUBER*, *op. cit.*, p. 202, N° 2058.

(7) *ERNST*, *Histoire du Limbourg...*, publié par E. LAVALLEYE, t. V, p. 95, dit « le 19 septembre ». Elle s'y fit inaugurer le 21 septembre, et Wenceslas à son retour de Metz le 23 octobre. *CH. PIOT*, *Renseignements sur les archives de la Haute Cour de Limbourg* (*Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 5^e série, t. XVII, 1890, pp. 159-198), p. 172. La première charte

prend figure de gouvernement régulier opposé à celui de l'usurpateur installé à Malines. Le 6 octobre, elle lance un appel à ses fidèles sujets de Bruxelles et de Louvain pour leur annoncer qu'elle tient sa cour à Bois-le-Duc, que Charles IV amènera des troupes à son mari, que la partie n'est pas perdue ; bref, comme font les chefs en pareils cas, elle explique la retraite par des nécessités militaires (1). Avec l'aide des comtes de Berg et de Looz, ses plus fidèles alliés, entourés de leurs nombreux vassaux, elle engage de nombreux hommes d'armes (2). Aussi l'on voit peu à peu l'espoir renaître : nombre de seigneurs qui étaient restés dans l'expectative prennent parti contre le comte de Flandre (3), nombre d'autres qui avaient même prêté hommage, quittent son parti et se rallient aux ducs et à leurs alliés (4). Et si les 16, 18 et 19 octobre, les magistrats de Louvain et de Bruxelles transmettent à la comtesse de Flandre, avec les lettres que Jeanne leur a adressées, des protestations de fidélité, c'est peut-être qu'ils jugent prudent de réserver l'avenir pendant quelques jours (5). D'autre part, Louis de Male avait commis la grave imprudence de quitter la Flandre à la nouvelle du désastre de Poitiers, pour gagner Paris (6) où, comme pair de France, il était appelé à prendre, avec le Conseil, les mesures qu'exigeait la situation à la suite de la captivité du roi. C'était sa femme, Marguerite, qui assurait la direction des affaires (7).

de Jeanne datée de Bois-le-Duc est du 27 septembre. A. G. R., *Chartes de Brabant*, N° 932 bis, à la date.

(1) *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 516, N° XLV.

(2) VERKOOREN, t. III, p. 309, N° 936, N° 937, etc.

(3) *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 510, N° XLII.

(4) P. 103.

(5) *Ibid.*, pp. 519, N° XLVIII ; 520, N° XLIX et L.

(6) CORN. ZANTFLIET, col. 265.

Ses rapports avec la cour de France doivent être cordiaux en cette année : la présence d'un fonctionnaire royal à l'entrevue d'Assche est une preuve, cf. plus haut, p. 91 ; nous reprendrons ce point dans l'étude que nous annonçons p. 81, note 1.

(7) C'est à elle que sont adressées les lettres de Bruxelles et de Louvain, v. sup. n. 1.

Aussi bien, il n'avait pas pu éviter d'adopter dans certains cas une attitude contraire aux intérêts des Brabançons. Prisonnier des promesses qui lui avaient valu l'alliance de l'évêque de Liège, il dut bien prendre parti pour lui dans le séculaire conflit qui avait opposé les ducs aux évêques sur les frontières du Brabant et du pays de Liège, conflit dont la source la plus féconde était la double juridiction exercée sur une partie du Brabant par l'évêque d'une part comme chef du diocèse, de l'autre comme président du Tribunal de la Paix, créé par Henri de Verdun en 1082, et que les ducs n'avaient jamais supportée (1). Le 16 septembre, Louis de Male ordonna à tous les officiers de justice du Brabant de laisser ceux de l'Église de Liège exercer leur juridiction dans les villes frontières du Brabant (2) ; et le 14 octobre, les délégués des villes soumises au comte de Flandre (3), rencontrèrent une commission de l'évêque de Liège à Binderveld (4), et annulèrent les ordonnances édictées par Wenceslas et Jeanne au préjudice des droits d'avouerie, de la quarantaine et en général de la juridiction de l'Église de Liège, et déclarèrent en revenir à l'accord conclu à ce sujet en 1333 entre Adolphe de la Marek et Jean III par l'entremise de Philippe VI de Valois (5). Nul doute que l'atti-

(1) Sur cette question embrouillée, v. KURTH (G.), *La cité de Liège au moyen-âge* (Bruxelles et Liège, 3 vol., in-8°, 1910), t. II, p. 54, et FAIRON (E.), *Un projet de démembrement du diocèse de Liège proposé par les Brabançons en 1332 et en 1336* (*Bull. de la Commiss. royale d'Hist.*, t. LXXVIII, 1909, pp. 142-192), pp. 142 sqq. Pour la période précédente, consulter avec plus d'avantage le travail détaillé de VAN HOVE (A.), *Etude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Louvain à l'époque d'Erard de la Marek*. Louvain, 1900, in-8°.

(2) A. G. R., *Cartul. et Mss.* N° 1, fol. 27 v°. — Analyse SCHOONBROODT, *op. cit.*, p. 125, N° 739.

(3) Plus ceux de la ville de Bois-le-Duc qui n'avaient pourtant pas été atteints par l'occupation. On ne peut expliquer leur présence à la journée du 14 octobre que par la tradition qui faisait toujours prendre en commun des décisions d'intérêt commun et par l'importance des points à traiter.

(4) Nous savons que cette réunion eut lieu à Binderveld (province de Limbourg, arrondissement de Hasselt, canton de St-Trond), par un document postérieur de deux jours, la lettre adressée le 16 octobre par ceux de Louvain à la comtesse de Flandre pour lui rendre compte de la conférence et protester de leur fidélité. V. plus haut, p. 105 et n. 5.

(5) A. G. R., *Cartul. et Mss.*, N° 1, fol. 75 ; *Chambre des Comptes*, reg.

tude de Louis de Male dans cette affaire tout comme l'enlèvement de l'étape à Anvers, aient contribué à retourner contre lui les Brabançons.

Dans ces conditions, l'occupation du Brabant, réduite aux faibles détachements de sergents qui tenaient garnison dans les villes était à la merci d'un accident : il arriva bientôt. Un patricien bruxellois, Everard t'Serclaes, entreprit de s'introduire dans la ville avec les gens de son lignage. Profitant d'une nuit pluvieuse (24 octobre), la petite troupe, réunie dans le quartier des maisons du Marais aux Herbes potagères, accolé à l'enceinte de la ville, passa sans grande difficulté des toits sur le faite du rempart, se glissa jusqu'au forum et y surprit le corps de garde. Au matin, la bannière brabançonne hissée à l'Étoile y avait remplacé celle de Flandre et appelait les bourgeois de Bruxelles aux armes. Au premier signe de l'émeute, la garnison flamande évacua la ville sans avoir été, semble-t-il, trop inquiétée (1).

Ce coup de main fut le signal de la libération complète du duché. S'il avait suffi de dix jours à Louis de Male pour faire la conquête du Brabant, il n'en fallut pas plus de cinq pour qu'il le perdît, toutes les villes ayant bientôt suivi l'exemple de Bruxelles. Jeanne et Wenceslas, les comtes de Looz et de Berg et les escadrons de chevaliers limbourgeois et du Bas-Rhin — 1.200 armures d'après Jean le Bel (2) — qui s'apprêtaient à reconquérir les villes, l'épée à la main (3), accoururent et rentrèrent sans coup férir à Louvain et à Bruxelles (au plus tard le 29 octobre (4)).

N^o 12, fol. 34 v^o. BORMANS et SCHOOLMEESTERS, op. cit., t. IV, p. 249, N^o MCCCCLXXIV, 14 oct. 1356. — LEVOLD DE NORTHOFF, p. 406.

(1) DYNTER, t. III, p. 28.

(2) JEAN LE BEL, t. I, p. 235.

(3) A preuve, les termes de certaines des lettres de rétractation d'homages, citées sup. p. 105. n. 3 ; dans la sienne (21 octobre), Arnould d'Esloot annonce qu'il se rend en Brabant dans la troupe du comte de Looz.

(4) Les premières lettres de Jeanne et de Wenceslas, datées de Bruxelles sont du 29 octobre, VERKOOREN, t. II, N^o 937. — Fin octobre, Wenceslas

De leur côté, les Flamands ne s'étaient arrêtés qu'à Afflighem. On était au début de l'hiver. Louis de Male put se tenir sur la défensive tout le long de sa frontière. Au nord, sa flotte continuait de bloquer l'Escaut ; et dès le début de décembre, son amiral Jacques Buuc reçut des instructions extrêmement sévères en vue de renforcer le blocus ; en des termes qui semblaient s'excuser de l'inhumanité des mesures qu'il faisait prendre (1), Louis de Male ordonnait de détruire les digues et de briser les écluses du Waterland (2). Il est infiniment probable que les destructions et le blocus ordonnés le 5 décembre 1356, en causant une perturbation totale de la vie économique de la région et un arrêt complet des relations commerciales par Anvers, ont dans une large mesure déterminé six mois plus tard, les Brabançons à accepter la désastreuse paix d'Ath. Tenant Anvers sous le feu de sa flotte, Louis de Male conservait plus au sud la ville de Malines qu'il ne devait plus abandonner. Et enfin, de l'éphémère conquête du Brabant, il ne gardait que l'abbaye fortifiée d'Afflighem, retournée vers l'est et transformée en bastille de la frontière flamande. Pour réaliser cette tactique de défensive et de blocus qui ne pouvait manquer de réussir à condition de durer, il évita de recourir aux milices urbaines ; les villes contribuèrent simplement à l'entretien et à la solde des matelots de sa flotte et d'un contingent de 6.000 sergents d'armes répartis le long du front plus ou moins continu qui s'étendait de Grammont aux bouches de l'Escaut (3). Une partie importante de

écrivait à son frère que tout le Brabant était reconquis, sauf Malines. HENR, op. cit., p. 203, N° 2.518.

(1) « zonder eenich sparen... merkende dat wi sinen viant spaert dat hy hem selven deert en scade doet ».

(2) LIMBURG-STIRUM, t. II, p. 160, N° DCCCXCI. Bruges, 5 décembre 1356.

(3) Tout ce plan bien limité est clairement exposé dans la commission donnée le 26 février 1357 à Henri van der Vliederbeke et à Willem de Vlenke pour percevoir les sommes allouées à cet effet par les villes. — Publiée : *Brab. Yeest.*, t. II, Cod diplomat., 534, N° LV ; et LIMBURG-STIRUM, t. II, p. 166, N° DCCCXCVII. Voir aussi *ibid.*, t. I, p. 582, N° DCXXIV, et t. II, p. 161, N° DCCCXCIII.

ce contingent de mercenaires devait être montée (1) ; de la sorte le comte de Flandre pourrait opposer une cavalerie à celle du duc de Brabant et parer à ce grave inconvénient qui l'avait empêché d'exploiter son succès devant Bruxelles. Pendant tout l'hiver, on escarmoucha sur les frontières, l'initiative passant d'un camp à l'autre, mais sans entraîner aucune décision. Sur les frontières du Namurois, un énergique raid exécuté le 25 novembre par les comtes de Looz et de Berg avait définitivement contenu le comte Guillaume dans ses frontières (2).



Après avoir reconquis leur duché, Jeanne et Wenceslas agissant encore sous l'empire du ressentiment — Jeanne surtout exaspérée contre sa sœur Marguerite, en qui elle voyait l'instigatrice de la guerre —, inquiétés d'autre part par le blocus que venait d'ordonner l'ennemi, résolurent d'aller demander à l'empereur Charles IV son appui moral et des secours militaires, et d'apporter à la question de la succession du Brabant, un règlement juridique définitif qui garantît la position de la maison de Luxembourg dans les Pays-Bas. Vers le 10 décembre (3), Wenceslas quitta Bruxelles et se rendit (4) à Metz où son frère Charles IV séjournait depuis le 17 novembre (5). Il y assista à toutes les cérémonies qui accompagnèrent la publication solennelle de la fameuse Bulle d'Or. Lorsqu'on considère la présence de Wenceslas aux côtés de l'empereur au moment où fut rédigé cet acte primordial qui

(1) D'après une conjecture vraisemblable de MERTENS et TORVS, *Geschiedenis van Anwerpen* (1845-53, 8, vol. in-8), t. II, p. 277, n. 3 basée sur le v. 4329 du livre VI des *Brab. Yeest*, t. II, p. 151.

(2) DYNTER, t. III, p. 29.

(3) Le 9 décembre, Wenceslas rendit à Anvers le privilège de l'étape. VERKOOREN, t. II, p. 327, N° 669.

(4) On peut rétablir son itinéraire approximatif, à l'aller et au retour, d'après HUBER, op. cit., p. 206 ss., et WURTH-PAQUET, op. cit., N° 161 et suivants.

(5) HUBER, *Regesten Karls IV*, p. 203, N° 2519 a.

réglait l'organisation politique interne de l'Empire et le mode d'élection des rois des Romains, on est amené à se demander, peut-être sans inopportunité, si Charles IV n'a pas commis une énorme faute en négligeant cette occasion d'associer son frère, détenteur du Lothier, au collège des électeurs (1). Nul doute que cette omission que l'empereur essaya peut-être de pallier en 1366 lorsque, dans un moment où il était plus conscient de ses intérêts, il nomma Wenceslas vicaire général de l'empire pour l'Allemagne (2), nul doute que cette omission qui éloignait encore le Brabant de l'axe de l'empire, ait contribué à accélérer le mouvement d'ailleurs irrésistible qui devait rompre un demi-siècle plus tard les derniers liens qui le maintenaient dans la mouvance germanique.

Le 7 janvier, Charles IV et Wenceslas quittaient Metz, et par Thionville, Trèves et Aix-la-Chapelle, gagnaient Maestricht (3), où Jeanne ne devait les rejoindre qu'à la fin du mois. C'est là que le roi des Romains allait s'employer à rompre le cercle d'alliances qui entourait le Brabant. Depuis l'assemblée de Metz, le bruit courait à la cour impériale que Charles IV allait aider Wenceslas et réduire la Flandre à merci (4). L'évêque de Liège qu'il avait déjà convoqué à Metz pour l'admonester (5) et qui l'y accompagnait lors de son entrée, s'y était défendu de son mieux (6) Il vint le rejoindre à Maestricht avec le

(1) La circonstance que Wenceslas n'avait pas encore prêté hommage à l'Empereur pour le Brabant explique peut-être qu'il ait été tenu à l'écart des conférences qui aboutirent à la publication de la Bulle d'Or. En effet, c'est ce motif que Charles IV invoque pour le priver momentanément, au bénéfice de Rodolphe, duc de Saxe, archi-maréchal de l'Empire, du droit de porter l'épée impériale. Sur cet incident, v. KREGLINGER, *Extraits des Cartulaires des archevêques de Trèves... à Coblenze* (Bull. de la Commiss. royale d'Hist., 1^{re} série, t. IV, 1840-1841, pp. 151-190), p. 157 et WERTH-PACQUET, op. cit., p. 43, N^{os} 171-172, et p. 45, N^{os} 179 et 181.

(2) HUBER, op. cit., p. 360, N^o 4410 a.

(3) HUBER, *Regesten Karls IV*, pp. 210-212 (N^{os} 2593 sqq.). Le voyage dura dix jours. — LEVOLD DE NORTHOFF, p. 407.

(4) JEAN LE BEL, t. I, p. 239.

(5) RAOUL DE RIVO, p. 7.

(6) HUBER, op. cit., p. 203 d'après HUGUENIN, *Chroniques de Metz*, p. 97. — ZANTFLIET, col. 264.

comte de Namur. A tous deux, Charles IV demanda d'abandonner l'alliance du comte de Flandre pour prendre celle du duc de Brabant (1). Mais le prestige impérial était bien bas : Englebert de La Mark répondit, comme il avait fait à Louis de Male (2) que le pays de Liège refuserait de le suivre en guerre ; et le comte de Namur, alléguant les liens de parenté qui l'unissaient au comte de Flandre, maintint résolument son attitude. Tout au plus l'empereur obtint que les deux ennemis du duc ne permettraient qu'à leurs chevaliers d'aller combattre en Brabant (3). Le mot de Levold de Northof, qui dit que la présence de Charles IV à Maestricht fit aux Brabançons plus de tort que de bien (4) n'est qu'un écho des réflexions ironiques et amères que firent les partisans de Wenceslas après la rencontre.

Charles IV, inaugurant la série des rois des Romains qui allaient défendre « l'Empire par des chartes et leurs villes par des paroles » comme devait dire un chansonnier du siècle suivant (5), s'était borné à apporter à son frère l'appoint de sa présence et de ses discours auxquels celui-ci eût sans doute préféré quelques bonnes « routes » de renfort. Et pourtant sans s'être donné beaucoup de peine, il avait recueilli à Maestricht un bénéfice énorme. C'est qu'il avait su habilement exploiter les ressentiments de la duchesse contre sa sœur et des villes brabançonnes contre l'ennemi flamand. En rejoignant Charles IV et Wenceslas, Jeanne en effet amenait à sa suite une délégation de bourgeois bruxellois (6) munis de pleins pouvoirs pour

(1) LEVOLD DE NORTHOF, loc. cit., RAOUL DE RIVO, loc. cit.

(2) JEAN LE BEL, t. I, p. 238.

(3) RAOUL DE RIVO, loc. cit. ; ZANTLIET, col. 264. Le 6 février 1357, Wenceslas et Guillaume de Namur signèrent à Maestricht un accord particulier. Entre autres conventions, le duc de Luxembourg renonçait en faveur du comte de Namur à ses droits sur Poilvache. BUTKENS, t. I, Preuves, p. 192. — VERKOOREN, t. II, p. 339, N° 990.

(4) LEVOLD DE NORTHOF, loc. cit.

(5) PIRENNE, t. II, p. 224, d. 3.

(6) C'étaient Godefroid Ofhuijs, bourgmestre, Jean Vederman et Régnier Clutinc, échevins, Jean van der Zennen et Everard Boet, conseillers de

assister à l'entrevue et ratifier la convention (1). Celle-ci fut conclue avant le 9 février, jour du départ de Charles IV (2) et publiée par les ducs, le 20, quelques jours après leur retour à Bruxelles (3).

Par cet acte fondamental dont le but principal était de renforcer et de rendre définitifs les droits de la maison de Luxembourg en Brabant et la dépendance du duché par rapport à l'Empire, Wenceslas devenait mambour effectif du Brabant. Au cas où Jeanne viendrait à mourir sans laisser d'enfants nés de son mariage avec Wenceslas, celui-ci succéderait au duché de Brabant. Dans le cas contraire, l'éventualité d'un troisième mariage de Jeanne ayant été envisagée, les enfants nés de cette union succéderaient à Jeanne. Si enfin Jeanne et Wenceslas mouraient sans laisser d'enfants, leur succession serait dévolue au chef de la maison de Luxembourg, roi de Bohême. On voit que cette convention dirigée contre les deux beaux-frères de Jeanne, le comte de Flandre et le duc de Gueldre, ne permettait guère plus d'autre éventualité que l'établissement définitif des Luxembourg en Brabant. En effet, Jeanne, âgée de 35 ans, épouse de Wenceslas depuis 1352, était demeurée sans enfants. C'est sur cet acte essentiel, qui marque bien les efforts que firent les empereurs pour réussir à maintenir leurs droits sur l'ancienne Basse-Lotharingie, que se fonderont toutes leurs revendications ultérieures. Par un dernier article, Charles IV et Wenceslas s'engageaient à ne pas signer la paix avec Louis de Male sans consentement mutuel (il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que le

Bruxelles. D'après une déclaration de Jean de Wijk, clerc du diocèse de Maestricht, notaire impérial, notaire de la cour de l'officialité de Liège (28 février 1357, Maestricht), selon laquelle ils ont prêté serment entre les mains du duc et de la duchesse et de Charles IV de se conformer aux engagements pris dans les lettres émanées du magistrat de Bruxelles.

(1) ERNST, *Histoire du Limbourg...*, t. V, p. 109 et n. 1, d'après registre de A. Thymo aux archives communales de Bruxelles, 5^e p., t. V, c. 13; et A. G. R., *Chambre des Comptes*, reg. 5, fol. 20.

(2) HUBER, *op. cit.*, p. 212.

(3) Il eut lieu au plus tard le 14, VERKOOSEN, t. II, p. 343, N^o 995.

traité de paix d'Ath fut conclu sans que l'empereur ait été consulté (1). Le magistrat de Bruxelles dont la délégation avait prêté serment entre les mains de Charles IV et des ducs, jura, le 21 février, de ratifier tous les points de cette convention (2). Toutes les autres villes du Brabant suivirent son exemple deux jours après (3).

. . .

Cependant, la guerre traînait en longueur, les hostilités étaient ravivées de temps à autre par une incursion en Flandre ou en Brabant. Les ducs qui engageaient sans cesse de nouveaux partisans (4), les usaient dans de stériles engagements : tantôt les chevaliers limbourgeois et rhénans qui combattaient sous la bannière brabançonne poussaient une pointe vers Grammont ou dans le pays de Waes (5), tantôt, les sergents du comte débouchaient de Malines ou de l'abbaye d'Afflighem qui constituait toujours le même obstacle et la même menace, et après une brève course en Brabant, regagnaient leur base d'opération (6). En réalité, la situation, bien qu'elle demeurât indécise, était rien moins que favorable aux Brabançons.

(1) La convention de Maestricht, dont l'original est perdu, est connue par des résumés. DYNTER, t. III, p. 192 ; BUTKENS, t. I, Preuves, p. 190 ; BERTHOLET, *Histoire ... du duché de Luxembourg et comté de Chiny...*, t. VII (Luxembourg, 1741-1743 8 vol. in-4°), pièces justificat., p. 16 ; LUNIC, *Codex Germaniae diplomaticus...*, t. I (Francfort et Leipzig, 1732, fol.), p. 1250. Bonne copie aux A. G. R., *Chambre des Comptes*, reg. 4, fol. 20.

(2) V. sup., p. 112, et n. 1.

(3) ERNST, loc. cit.

(4) VERKOOREN, t. II, passim.

(5) VERKOOREN, t. II, passim ; mention de combats autour de Malines, à Bornhem, à Liedekerke, à Erembodegem, autour d'Alost et de Grammont, etc.

(6) Ces bases étaient Grammont et Alost. Le 15 août 1357, Louis de Male récompense la ville de Grammont pour les services qu'elle a rendus pendant la guerre. SAINT-GENOIS, p. 496, N° MDCCXLIX ; LIMBURG-STIRUM, t. I, p. 589, N° DCXXXIV. Les comptes communaux de Gand, A° 1356-57, fol. 151 v° et 152 v° (VUYLSTEKE, art. cité, p. 40), mentionnent deux expéditions, l'une « l'Haeltwaerd ende l'Assce » du 2 au 5 février, l'autre « l'Haeltwaerd ende Merchene » du 15 au 18. Cf. également GILLIODTS, op. cit., II, p. 34, n. 1.

Le Flamand tenait toujours Malines, barraît la route de Bruxelles à Gand et Bruges ; son allié, l'évêque de Liège, entravait les relations avec Cologne ; sa flotte devant Anvers, bloquait toujours l'Escaut. Une attaque exécutée vers Santvliet le 11 mars (1) en vue de débloquer le fleuve, demeura sans résultat. Une nouvelle intervention du pape Innocent VI, par l'intermédiaire de l'évêque de Cambrai, n'aboutit pas non plus (2).

A la suite de l'échec de l'entreprise de Santvliet qui atteste que les Brabançons étaient aux abois, Wenceslas et Jeanne essayèrent d'un rapprochement avec le seul des cavaliers de l'échiquier politique des Pays-Bas qui fût demeuré jusque là simple observateur : Guillaume III de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande. Concertée ou non, la politique de celui à qui son aliénation mentale devait, quelques années plus tard, faire donner par l'histoire le nom d'Insensé, lui rapporta d'immenses avantages, et précipita l'achèvement, désastreux pour les Brabançons, d'une guerre qui se prolongeait sans décision. Le 29 mars 1357, à la suite d'une entrevue à Berg-op-Zoom, Guillaume III, qui avait jusqu'à-là maintenu d'excellentes relations avec Louis de Male (à preuve les entretiens qu'ils ont à Renaix les 31 janvier, 1^{er} et 2 février, c'est-à-dire pendant la conférence de Maestricht (3), passe dans le camp brabançon. Moyennant la cession en fief de la considérable seigneurie d'Heusden qui arrondit notablement les possessions limitrophes de son comté de Hollande, il s'engage à arbitrer le conflit à l'entière satisfaction

(1) *Breve chronicon clerici anonymi*, p. 29. — *Memorieboek der stad Ghent van 't jaer 1301 tot 1737* (Maatschappij der vlaemsche Bibliophilen, 2^e série, N^o 15. — I. E. D., Gand, 1852, 4^e), p. 78. Le texte des *Recessen der Hansetage* cité plus haut p. 98, n. 3 prouve que le blocus assuré par les vaisseaux hanseatiques qui avaient été réquisitionnés, dura 35 semaines, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la guerre.

(2) SAUERLAND, *Urkunden u. Register z. Gesch. d'v. Rheinlande aus dem Vatikan*, Arch. t. IV, p. 147, n^o 387.

(3) Compte de Guillaume de Escatière, receveur des biens et revenus du comte de Hainaut, du 23 juin 1356 au 2 juillet 1357. DEVILLERS, *Cartulaires des comtes de Hainaut...*, 1337-1346 (Publicat. in-4^o de la Commiss. royals d'Hist., 6 vol., 1881-1896), t. I, p. 629.

des ducs, et s'oblige, en cas d'échec des négociations, à les servir à leurs frais contre le comte de Flandre. Quinze jours après, cette alliance est encore renforcée : Guillaume et Wenceslas et Jeanne se promettent mutuellement un secours de 1.000 chevaliers et 8.000 piétons ; le traité a un caractère offensif si prononcé que les alliés envisagent l'éventualité d'un partage équitable de territoires conquis en commun. Des clauses commerciales complètent l'acte (1) (12 avril).

Mais les espérances des ducs furent bientôt déçues. Il était douteux qu'une alliance unît pour longtemps les représentants dans les Pays-Bas des deux familles dont la rivalité pour la succession au trône de roi des Romains avait allumé l'Empire. Cette querelle, extérieure à la scène politique de nos provinces, mais qui n'en a pas moins, comme toujours, une répercussion sur elle ; le caractère extravagant de l'Insensé et l'ascendant personnel que prit sans doute sur lui l'énergique et souple comte de Flandre ; l'intervention résolue des villes hennuyères et hollandaises ; la perspective de nouveaux bénéfices à ajouter à ceux qu'il avait déjà obtenus des ducs de Brabant ; autant de causes qui expliquent la volte-face complète qu'exécuta bientôt le comte de Hainaut. Le 5 mai, c'est à Louis de Male qu'il promet d'arbitrer le conflit : les objectifs qu'il s'engage à atteindre sont presque exactement les clauses du traité de paix d'Ath signé un mois plus tard : cession définitive de

(1) A. G. R., *Chartes de Brabant*, N° 1072 (VERKOOREN, t. II, p. 385) ; publié *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 535, N° LVI. — Sur les droits du comte de Hainaut sur Heusden : *Chronicon Hollandiae*, pub. par H. OBBEEN (Bijdragen en mededeelingen van het historisch Genootschap te Utrecht, 1925, Deel. XLVI) tiré à part, pp. 24-25. — Pour permettre cette cession, Thierry de Hornes abandonna ses droits moyennant une rente à payer par le Brabant. HERMANS (C. R.), *Inventaris van perkamenten charters... en archive van 's Hertogenbosch*, (Hertogenbosch, 1848, in-8°), p. 29, N° 124. L'addition de ces clauses commerciales explique que les villes brabantaises aient reçu des copies de ce traité. Le seul qui nous soit connu est signalé dans VAN EVEN (E.), *Inventaire chronologique et analytique... aux archives de la ville de Louvain* (Rapports annuels sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Louvain, de 1855 à 1862 ; 1 vol. de 13 fascicules reliés ; Louvain, 1873, in-8°), p. 65, à la date.

Malines, règlement de la part de la comtesse dans l'héritage du Brabant, attribution du titre de duc de Brabant au comte de Flandre et par conséquent, obligation pour les villes brabançonnnes de le servir, contrôle sur les aliénations opérées par les ducs de Brabant ; indemnité de guerre, etc. (1). Le même jour, Guillaume de Bavière s'obligeait au cas où Jeanne et Wenceslas n'accepteraient pas ces conditions dans un délai d'un mois, à prendre les armes à ses propres frais pour aider le comte de Flandre à leur imposer la paix ; et d'importantes délégations de seigneurs bannerets, de chevaliers et d'écuyers ainsi que des villes des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande prenaient le même engagement à ses côtés (2).

Ainsi, Jeanne et Wenceslas, dans le moment même où ils croyaient, par une alliance avec le Bavarois, donner une impulsion nouvelle aux opérations et imposer leurs conditions, se trouvaient en présence d'une nouvelle alliance dirigée contre eux au nord et au sud de leurs états ; alliance d'autant plus menaçante qu'elle pouvait compter sur l'appui des chevaleries et des bourgeoisies urbaines. Cette intervention des villes hennuyères et hollandaises (3), de Dordrecht surtout, vieille ennemie d'Anvers et des villes brabançonnnes qui ont, depuis le

(1) Commission de Louis de Male (Bruges, 4 mai 1357). Publiée F. VAN MIERIS, *Groot charterboek der graven van Holland, Zeeland en heeren van Vriesland* (Leyden, 1753-1756, 4 vol. in-folio), t. III, p. 21 et *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 536, N° LVI (partim) — Promesses de Guillaume de Bavière, 5 mai 1357 (Mons), A. D. N., B. 269, Publié *Brab. Yeest.*, p. 536, N° LVII.

(2) Publié dans *Brabantsche Yeesten*, t. II, Codex dipl., p. 538, N° LVIII ; A. D. N., B. 269. Ratification par les nobles et les villes de Hollande et Zélande, le même jour, *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 539, N° LIX et par les nobles et villes du Hainaut le 15 mai, *Brab. Yeest.*, t. II, Cod. dipl., p. 541, N° LX et DEVILLERS, t. I, p. 499, N° CCCXXIII. Ces villes sont : Valenciennes, Maubeuge, Mons, Ath, Le Quesnoy (Hainaut) ; Dordrecht, Haarlem, Delft, Leyde, Amsterdam, Gertruidenberg, Schiedam, Rotterdam (Hollande), Middelbourg, Zierickzee (Zélande). Il est plus que probable qu'elles n'ont pas connu les clauses ou même l'existence du traité secret précédent.

(3) D'après JEAN LE BEL, t. I, p. 241, c'est leur intervention motivée par la crainte d'une invasion du Hainaut par les Flamands, en suite de l'accord du 29 mars, qui détermina Guillaume III à passer dans le camp de Louis de Male.

XIII^e siècle, détourné à son détriment le trafic rhénan vers elles (1), démontre combien de jalousies, de haines et de résistances l'expansion brabançonne parvenue à son apogée a suscitées autour d'elle. Le 18 mai, Louis de Male consentait à une suspension d'armes de trois semaines pour permettre au comte de Hainaut d'entamer les pourparlers (2). Ils commencèrent aussitôt à Ath. Leur résultat n'était un secret pour personne (3). Jeanne et Wenceslas, à la suite des barons et des villes du Brabant, fatigués par une lutte stérile ; souffrant autant que des raids ennemis, de la mise en coupe réglée du pays par les garnisons installées à Bruxelles, à Louvain et à Vilvorde (4) ; réduits à l'inaction par le blocus de l'Escaut et des routes de Cologne et de Bruges ; sentant plus vivement que jamais l'isolement et ne voyant aucune issue, se résignèrent, le 1^{er} juin, à souscrire aux conditions qu'offrait le comte de Hainaut (5). Le 4 juin, la paix était signée et publiée (6) ; et le lendemain, elle était pourvue d'un acte additionnel conclu à Lessines (7). A quelques exceptions près, le comte de Hainaut avait accordé tous les objectifs que s'était assignés Louis de Male.

La question de Malines était résolue par la cession pure et simple de la seigneurie au comte de Flandre, en

(1) B. VAN RIJSWIJK, *Geschiedenis van het Dortsche Stapelrecht* (Thèse de doct. en philos. Leyde ; 's Gravenhage, 1900, in-8°).

(2) LIMBURG STIRUM, t. I, p. 495, N° DXLVII.

(3) « et disoit on adonques que la besogne estoit si traittié que chascune des parties scavoit bien ou assez près ce qu'il en disoit ». JEAN LE BEL, t. I, p. 241.

(4) JEAN LE BEL, t. I, p. 237. — Lierre avait une garnison d'archers anglais. — En avril et en mai, Jeanne et Wenceslas avaient réuni de nouveaux effectifs pour tenter un dernier effort. Ceci est peut-être en corrélation avec le revirement du comte de Hainaut en faveur du comte de Flandre. VERKOOREN, t. II, N°s 1073, 1083, 1087, 1088 et en avril, N°s 1185, 1182, 1137, 1238, 1239, etc... (en mai).

(5) BUTKENS, t. I, Pr. p. 191 ; *Brab. Yeeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 542, N° LXII. — DYNSTER, t. III, p. 32. MIERIS, t. III, p. 23 donne la fausse date du 12 juin.

(6) Originaux A. D. N., B. 269 ; A. G. R., Chartes Brabant, N° 1249 (VERKOOREN, t. II, p. 480) ; publié *Brab. Yeeest.*, t. II, Cod. diplomat., p. 543, N° LXIII. DYNSTER, t. III, p. 35 donne la fausse date du 14 juin.

(7) *Brab. Yeeest.*, *ibid.*, p. 547, N° LXIV.

vertu des droits de Marguerite, comtesse de Flandre, créés par la mort de son frère Godefroid, sire de Malines, et en compensation des frais que la rupture des préliminaires d'Assche et ses conséquences avaient causés à Louis de Male. Les ducs de Brabant devaient céder au comte toutes les lettres qu'il avait données à Jean III lors des conventions de Saint-Quentin de 1347.

Quant à la succession du Brabant, Louis de Male reconnaissait, pour le présent, tacitement et en fait, la légitimité des droits de Jeanne sur le duché, mais obtenait un règlement de la part de sa femme dans l'héritage de Jean III en compensation de la rente de dix mille florins de Florence qui ne lui avait pas été payée : elle recevait Anvers et ses dépendances à relever en fief de sa sœur. Louis de Male devenait le mambour de la part de sa femme dans l'héritage de Jean III. En outre, il conservait un droit de regard sur toutes les aliénations que voudraient opérer Jeanne et Wenceslas dans le duché de Brabant.

Les villes de Bruxelles, Louvain, Nivelles, Tirlemont, etc., et un certain nombre de bannerets l'ayant reconnu comme duc de Brabant, Louis de Male qui n'a pris ce titre qu'à leur prière, continuera de le porter, ce qui entraînera de leur part des obligations vassaliques ; tous les ans, chacune de ces quatre villes devra envoyer au service du comte 25 hommes sous une bannière aux armes du comte.

On procédera à un échange des prisonniers, et à une réintégration de chacun dans ses biens sans octroi de dommages de guerre. En particulier, l'abbaye d'Afflighem rendue par Louis de Male à son abbé, sera démantelée et ne pourra plus servir de forteresse.

• •

Réduits par le blocus et par la duplicité du Bava-rois, non par la force des armes, les Brabançons faisaient tous

les frais de la guerre. Ils perdaient Malines contre toute justice : les traités de Saint-Quentin de 1347 avaient réglé définitivement le statut de la seigneurie en faveur de l'héritier brabançon ; et Louis de Male mesurait si bien l'injustice commise qu'il essayait de légitimer cette annexion par la nécessité de compensation aux frais entraînés par la rupture des préliminaires d'Assche, et qu'il se faisait remettre tous les actes authentiques de 1347 pour couper court à toute revendication ultérieure. Les Brabançons perdaient aussi Anvers. Ainsi était consacrée la mainmise du comte de Flandre sur le cours du bas-Escaut et du Rupel. Désormais, les bateaux chargés de draps anglais, de sel et de poissons du littoral, d'avoine de Zélande, de marchandises embarquées à Bruges à destination des villes du cœur des Pays-Bas et surtout de Bruxelles et de Louvain allaient passer au large d'Anvers devenue fief flamand, dépossédée de son droit d'étape, et allaient subir aux quais de Malines le privilège de la rupture de charge. Par la possession de Malines, enclave flamande en terre brabançonne, le comte de Flandre rompait l'équilibre économique du duché qu'il tenait désormais à la merci d'une ordonnance prohibant le passage par le Rupel. Aussi, la paix d'Ath marque-t-elle nettement l'arrêt de l'expansion brabançonne parvenue à son apogée depuis que Jean III a triomphé de la coalition de ses voisins (1333). Tout comme le commerce de transit brabançon est atteint dans ses œuvres vives, le prestige trois fois séculaire de la robuste lignée de Louvain a reçu un coup décisif.

*
*
*

La question de Malines et le partage de la succession de Jean III avaient été la cause directe de la guerre. A la suite des circonstances que nous avons racontées, et notamment à la suite de l'intervention de l'empereur, un problème beaucoup plus important, celui de la suc-

cession future des duchés de Brabant et de Limbourg, avait été posé.

La convention de Maestricht (février 1357) et le traité d'Ath (juin 1357) contiennent à ce sujet des clauses formelles. A Maestricht, Wenceslas et Jeanne avaient promis à Charles IV de laisser les deux duchés au cas où ils mourraient sans postérité, à lui ou à l'aîné de Luxembourg. A Ath, ils avaient accepté l'interdiction de ne pouvoir jamais les aliéner sans le consentement du comte de Flandre et l'autorisation pour ce dernier, de porter le titre de duc de Brabant. En réalité, le Flamand comme le Luxembourg prétendaient à la succession (1). Les deux promesses étaient contradictoires et ceci explique que Charles IV ne fut pas appelé à ratifier le traité d'Ath (2).

L'éventualité de la non-postérité, de simple hypothèse qu'elle était en cette année (Jeanne avait 35 ans et Wenceslas 20) (3) devint probable, puis certaine.

Au fur et à mesure, l'activité politique des deux partis va se développer, avec plus de continuité chez le comte de Flandre, par à-coups chez Charles IV, que des préoccupations d'ordre impérial et dynastique retiennent éloigné de nos provinces.

Chacun cependant intrigue auprès des voisins immédiats du Brabant pour obtenir, au moment opportun, une aide militaire et un appui diplomatique : le pivot de ces intrigues sera Albert de Bavière, régent de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, et plus tard, le duc de Gueldre. Conflit latent, sourd, pendant les années qui vont suivre, mais conflit qui, parce qu'il met aux prises un vassal français et un empereur, revêt par là le caractère d'une tentative d'empiètement de la France

(1) Nous essayerons d'établir leurs droits respectifs dans l'ouvrage annoncé plus haut.

(2) Cf. plus haut, pp. 112-113 la promesse qui lui fut faite à Maestricht de ne traiter ultérieurement avec le comte de Flandre sans son consentement.

(3) Jeanne avait eu un enfant de son premier mari, Guillaume d'Avesnes (1345) et Wenceslas eut, au moins, deux bâtards.

dans cette zone frontière de l'Allemagne où, depuis le XIII^e siècle, elle ne cesse de s'agrandir. Conflit qui, commencé par Charles IV et Wenceslas de Brabant, d'une part, et Louis de Male d'autre part, continuera pendant le règne des fils de Charles IV : Wenceslas de Bohême et Sigismond, et celui des ducs de Bourgogne : quatre-vingt ans après cette guerre, Philippe le Bon et Sigismond se disputeront encore le Brabant et le Limbourg en étayant leurs droits, le premier sur le traité d'Ath, le second sur la convention de Maestricht.

Ces différents aspects montrent la portée de la guerre de Brabant et la place qu'elle occupe dans l'histoire de l'unification territoriale des Pays-Bas sous les Bourguignons ; elle en est la première étape et l'une des plus importantes. Le vainqueur était l'astucieux et ambitieux comte de Flandre qui, outre les avantages économiques territoriaux et politiques, avait acquis pour son héritière, Marguerite de Male, des droits sur le Brabant et le Limbourg que lui-même augmentera par la suite.

Cette guerre, importante par elle-même et par sa portée, méritait croyons-nous, d'être retracée et située au milieu des problèmes économiques, territoriaux et politiques de l'époque.

H. LAURENT et F. QUICKE.

